

Mardi 21 juillet 2020

## **L'Adami repense totalement son dispositif d'aides artistiques**

### **Des aides au service des artistes**

Les pratiques professionnelles des artistes se sont profond  ment transform  es ces derni  res ann  es. Les artistes manifestent clairement la volont   d'  tre au c  ur de leur projet, d'en ma  triser les enjeux artistiques et   conomiques, de contr  ler toutes les phases de leur production.

Pionni  re, l'Adami a remis    plat son dispositif d'aides financi  res, pour r  pondre aux attentes des artistes et apporter des solutions concr  tes    leurs besoins. Notamment en ce qui concerne les artistes-producteurs.

Pens  e avant la crise sanitaire, la r  forme des aides financi  res aux projets sera **pleinement mise en   uvre en janvier 2021**. Confort  e par la crise, elle a pour objectif de s  curiser les artistes tout au long de leur parcours professionnel.

### **Axe 1 : L'artiste avant tout**

Vers un nouvel   quilibre entre les aides accord  es aux partenaires traditionnels des artistes (labels, tourneurs, compagnies...) et celles apport  es directement aux artistes qui portent leur projet.

#### **Simplifier les aides aux structures partenaires**

- Attribution des aides automatis  e (sans passage en commission) sur la base de crit  res objectifs et d'un engagement    une charte de valeurs
- Soutien ax   sur l'emploi des artistes avec attribution de bonus sp  cifiques
- Volont   de centrer sur les structures ind  pendantes dans un objectif de soutien    la diversit     conomique

#### **D  velopper les aides directes aux artistes**

- Soutenir financie  rement les projets directement port  s par les artistes
- Assortir les aides d'un accompagnement de carri  re : acc  s    un programme de conseils et de services
- Favoriser la pluralit   des esth  tiques

### **Axe 2 : soutenir les artistes dans le processus de cr  ation**

Une nouvelle gamme d'aides individuelles qui r  pond au besoin des artistes de s'extraire momentan  ment de la pression   conomique permanente pour leur donner les moyens de d  velopper leurs projets et de se ressourcer :

#### **Bourse vie d'artiste**

- Financer des d  penses indispensables    leurs pratiques professionnelles.

#### **Bourse inspiration**

- Financer un temps de r  flexion/cr  ation, de recul pour trouver un nouvel   lan...

### **Axe 3 : accompagner l'artiste dans son parcours professionnel**

L'Adami   largit ses services inspir  s des pratiques du monde de l'entreprise et des start-ups pour accompagner les artistes dans la conduite de leur carri  re et de leurs projets :

#### **Accompagnement de l'artiste**

- Partenariats pour valoriser les artistes
- Contenus formateurs
-   v  nements promotionnels
- Accompagnement au d  marrage de carri  re

#### **P  pini  re d'artistes-producteurs**

- Conseils et services
- R  seau de partenaires
- Mutualisation de moyens
- Partage de savoirs
-   v  nements et rencontres d  di  s

**Le d  tail des programmes sera communiqu   d  s l'automne 2020.**

# RÉFORME DES AIDES FINANCIÈRES



## AIDES AU PROJET

- Aide à l'emploi d'artistes via leurs structures partenaires
- Aides aux artistes porteurs de leurs projets



## AIDES INDIVIDUELLES

- Bourses vie d'artiste
- Bourses d'inspiration

## ACCOMPAGNEMENT DE CARRIÈRE

- Accompagnement de l'artiste
- Pépinière d'artistes : conseils et services pour les artistes producteurs

### Contact presse :

Benjamin Sauzay  
[bsauzay@adami.fr](mailto:bsauzay@adami.fr)  
07 86 95 55 94

Retrouvez toute notre actualité sur [www.adami.fr](http://www.adami.fr)



Société de services aux artistes-interprètes, l'Adami gère les droits, aide financièrement les projets, défend les intérêts et accompagne la carrière de plus de 100 000 comédiens, musiciens, chanteurs, danseurs...

L'envoi de la présente communication donne lieu au traitement de vos données personnelles. Le responsable du traitement est l'Adami. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données personnelles, ainsi que de limitation ou d'opposition au traitement de celles-ci.

Pour l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données personnelles de l'Adami via le formulaire de messagerie accessible à l'adresse suivante : [le formulaire de messagerie](#) du site de l'Adami (sélectionner «demande données personnelles»), ou par courrier (14-16 rue Ballu 75311 Paris Cedex 09).

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'emails de l'Adami, vous pouvez vous [désabonner ici](#).